

# HAND

## Infos




## FRANCE JEUNE FÉMININE

### MONDIAL À SAINT-DOMINGUE

Pour le premier match de la compétition, les filles de Pierre Mangin n'ont pas tremblé et malgré une entame moyenne elles ont produit un match sérieux en s'imposant 49 à 18 face au Kazakhstan.

Elles rencontrent la suède mercredi soir à 18h (heure locale) pour leur deuxième match de la compétition.

Liste des joueuses retenues :

ABDELLAHI Sabrina (Metz HB) ; COCCIALE Marine (Metz HB) ; LONZIEME Anaïs (NANTES LA) ; BRUNEAU Audrey (ISSY MOULINEAUX) ; LASSOURCE Coralie (ISSY MOULINEAUX) ; GLAUSER Laura (ES BESANCON) ; CHATELLET Fanny (HBC NIMES) ; RASSINOX Camille (NANTES LA) ; FRANCOIS Marie (DIJON) ; ROLAND Méline (KERNIC HB) ; GODEL Julie (ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM) ; BOUCHARD Cécile (DIJON) ; DAVID Marina (BOURG DE PEAGE) ; NGO LEYI Roseline (CJF FLEURY) ; ZAADI Grace (ISSY MOULINEAUX) ; SCALABRINO Laurane (ES BESANCON) ; LOMBARDO Johana (HBC Nimes).



## FRANCE JUNIOR MASCULINE

### LES BLEUS S'INCLINENT À L'EURO

L'équipe de France s'est inclinée face à l'Islande 42 à 30 ; dernière de son groupe, elle jouera les places 5 à 8 et affrontera pour « l'honneur » le Portugal ce soir à 18h.



## CONCILIATION CNOF

### AUDIENCES DES 16 ET 29 JUILLET 2010

#### CERGY-PONTOISE HB

Le 24 juin 2010, le club CERGY PONTOISE HB avait saisi le CNOF d'une demande de conciliation visant à l'annulation de la décision de la commission d'appel de la CNCG du 28 mai 2010 ayant confirmé sa non-accession en Ligue Féminine de Handball (D1F) pour 2010/2011.

A l'issue de l'audience de conciliation du 16 juillet 2010 à laquelle la FFHB et le club étaient représentés, le conciliateur du CNOF a proposé à la FFHB d'accorder au club un délai supplémentaire afin qu'il produise des documents complémentaires.

Précisément, au vu des nouveaux éléments qui lui ont été produits, la FFHB a accepté le 28 juillet, sous le contrôle du conciliateur, d'autoriser le club CERGY PONTOISE HB à accéder en LFH pour la saison 2010/2011, à la condition qu'il s'engage à respecter un contrôle renforcé de sa gestion passant par le respect de critères et de délais impératifs définis par la CNCG.

Précisément, dès le 28 juillet, le président de CERGY PONTOISE HB s'est engagé à se conformer à l'ensemble des exigences ainsi fixées ; étant rappelé que le non-respect de ces exigences exposerait le club aux sanctions prévues par les règlements généraux fédéraux.

#### ES NANTERRE HB

Le 23 juillet 2010, le club ES NANTERRE HB avait saisi le CNOF d'une demande de conciliation visant à l'annulation de la décision de la commission d'appel de la CNCG du 12 juillet 2010 ayant confirmé la non-accession du club en Pro D2M pour 2010/2011.

A l'appui de sa demande, le club a produit de nouveaux éléments de nature à permettre une révision de la décision contestée.

Ainsi, lors de l'audience de conciliation organisée le 29 juillet 2010 et à laquelle la FFHB et le club étaient représentés, le conciliateur du CNOF a proposé à la FFHB d'autoriser le club ES NANTERRE HB à accéder en Pro D2M pour la saison 2010/2011, sous réserve qu'il s'engage à respecter un contrôle renforcé de sa gestion passant par le respect de critères et de délais impératifs définis par la CNCG.

Un procès verbal de conciliation a donc été signé en séance, par lequel le président de l'ES NANTERRE HB s'est engagé à se conformer à l'ensemble des exigences fixées par la FFHB, étant rappelé que le non-respect de ces exigences exposerait le club aux sanctions prévues par les règlements généraux fédéraux.



## EXTRAITS PV

### BUREAU DIRECTEUR TÉLÉPHONIQUE DU 30 JUILLET 2010

Présents : BECCIA Evelyne, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Excusés : DELPLANQUE Joël, COSTANTINI Daniel, MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude.

Sous la présidence de BETTENFELD Jacques.

La séance est ouverte à 12h depuis le siège de la FFHB à Gentilly.

1. Le Bureau Directeur est saisi d'un cas non prévu lié au refus d'engagement du club TOULOUSE FÉMININ HANDBALL en Division 2 Féminine et d'une demande de participation à la Nationale 2 Féminine, demande parvenue à la FFHB le 12 juillet 2010, soit 3 jours avant la fin de la période officielle des mutations.

Après en avoir débattu, le Bureau Directeur décide, à l'unanimité et par dérogation aux dispositions des règlements (généraux de la FFHB et particulier de la LFH) :

- d'autoriser les licenciées 2009-2010 du club Toulouse Féminin Handball à muter jusqu'au 31 août 2010 inclus, sans être soumises aux dispositions réglementaires relatives aux mutations hors période, dès lors que leur club d'accueil évolue en championnat national du régime général,
- d'autoriser les joueuses professionnelles 2009-2010 du club Toulouse Féminin Handball à muter dans un club de LFH jusqu'au 20 août 2010 inclus, pour être inscrites sur la liste de l'équipe première de ce club, sans être comptabilisées dans les joueuses dites « X » du club d'accueil.

Au-delà de ces dates respectives, les dispositions de droit commun retrouveront à s'appliquer.

2. Suite aux décisions de l'Assemblée Générale d'avril 2010 ayant adopté la majorité des vœux présentés par la COC nationale et conformément aux dispositions de l'article 10.3 du règlement intérieur de la FFHB, le Bureau Directeur valide les règlements sportifs 2010-2011 travaillés par la COC nationale et le service juridique fédéral :

- Règlement général des compétitions nationales,
- Règlements particuliers des compétitions nationales (hors Pro D2M et LFH déjà approuvés par le Bureau Directeur du 12 juillet),
- Règlements des Coupes de France nationales, régionales et départementales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.



## INFORMATION JURIDIQUE

### ACCORD UNION EUROPÉENNE : RÉPUBLIQUE DU MONTÉNÉGR

L'accord de stabilisation et d'association (ASA) entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Monténégro, d'autre part, signé le 15 juillet 2007, est récemment entré en vigueur suite à sa ratification par l'ensemble des États membres de l'UE.

Cet accord comprend des dispositions relatives au principe de non discrimination en raison de la nationalité des travailleurs monténégrins légalement employés dans l'un des États membres.

Dès lors, les ressortissants monténégrins sont désormais visés à l'article 45.2.3 des règlements généraux de la FFHB parmi les ressortissants assimilés aux ressortissants communautaires, pour ce qui concerne les salariés.

Sur production d'un titre de séjour et d'une autorisation de travail en cours de validité, tout joueur professionnel monténégrin se verra donc délivré une licence de type UE.

En revanche, s'agissant des ressortissants de Bosnie-Herzégovine et de Serbie, les ASA les concernant, signés avec l'UE respectivement le 16/06/2008 et le 29/04/2008, ne sont pas à ce jour entrés en vigueur. Leurs ressortissants, qu'ils soient amateurs ou professionnels, resteront donc titulaires de licence de type E.



## CONSULTATION

### HÉBERGEMENT ET TRANSPORT 24<sup>e</sup> TOURNOI INTERNATIONAL MASCULIN (8 et 9 janvier 2011 à Paris Bercy)

La Fédération française de handball lance une consultation pour le choix du prestataire qui aura la gestion de l'hébergement et transport des équipes étrangères lors du 24<sup>e</sup> Tournoi International masculin qui se déroulera les 8 et 9 janvier 2011 au Palais Omnisports de Paris Bercy (Paris 12<sup>e</sup>).

La date de clôture de remise des offres est fixée au **lundi 30 août à 17h** à la FFHB dans une enveloppe obligatoirement cachetée.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter Frédéric MOREL (tél. : 01 46 15 74 50) ou Sandrine CRESTIN (tél. : 01 46 15 03 72).

# 8<sup>e</sup> TOURNOI INTERNATIONAL PARIS ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL FÉMININ (TIPIFF 2010)

SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2010

Stade Pierre de Coubertin - Paris 16<sup>e</sup>

FRANCE / CROATIE / ROUMANIE / SUÈDE

Horaires des rencontres non définis.

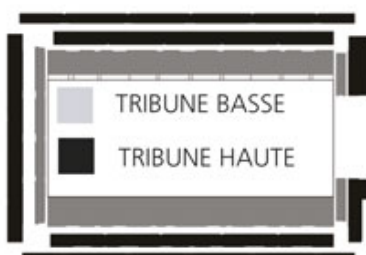


On est tous handballeurs

## BON DE COMMANDE INTERNE (LIGUES, COMITÉS, CLUBS)

SAMEDI 27 NOVEMBRE 2010		DATE DE LA COMMANDE	PRIX *	QUANTITÉ	TOTAL
LIGUES, COMITÉS, CLUBS : <i>offre spéciale temporaire</i>	avant le 15/09/2010	tribune haute	8 €	.....	..... €
		tribune basse	12 €	.....	..... €
GRAND PUBLIC + LIGUES, COMITÉS, CLUBS	à partir du 15/09/2010	tribune haute	10 €	.....	..... €
		tribune basse	15 €	.....	..... €
DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2010		DATE DE LA COMMANDE	PRIX *	QUANTITÉ	TOTAL
LIGUES, COMITÉS, CLUBS : <i>offre spéciale temporaire</i>	avant le 15/09/2010	tribune haute	8 €	.....	..... €
		tribune basse	12 €	.....	..... €
GRAND PUBLIC + LIGUES, COMITÉS, CLUBS	à partir du 15/09/2010	tribune haute	10 €	.....	..... €
		tribune basse	15 €	.....	..... €
PASS POUR LES 2 JOURS		DATE DE LA COMMANDE	PRIX *	QUANTITÉ	TOTAL
GRAND PUBLIC + LIGUES, COMITÉS, CLUBS	à partir du 15/09/2010	tribune haute	18 €	.....	..... €
		tribune basse	25 €	.....	..... €
SOUS-TOTAL DE LA COMMANDE :					..... €
+ FRAIS DE PORT :					+ 5 €
<b>TOTAL DE LA COMMANDE =</b>					..... €

STADE PIERRE DE COUBERTIN  
82, AVENUE GEORGES-LAFONT  
75016 PARIS  
Métro : Porte de Saint-Cloud



Placement libre dans chacune  
des catégories (tribunes haute et basse).

Pour toute commande effectuée  
**avant le 15 septembre 2010**,  
merci d'envoyer ce bon à la  
**Fédération française de  
handball**, accompagné de votre  
règlement (+ frais de port) par  
chèque à l'ordre de la FFHB.

**Au-delà du 15 novembre 2010**,  
les billets seront à acheter sur  
place ou dans les réseaux  
France-Billets

\* Frais de commission inclus. **Tarifs et places proposés dans la limite des stocks disponibles.**

NOM, PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CP : ..... VILLE : .....

TÉL. DOMICILE : ..... TÉL. PORTABLE : .....

EMAIL : .....

LIGUES, COMITÉS OU CLUBS : .....

**BON DE COMMANDE + RÈGLEMENT PAR CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL À L'ORDRE DE LA FFHB**  
**À RENVoyer À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL, 62, rue Gabriel-Péri, 94257 Gentilly cedex**  
tél. : 01 46 15 03 55, fax : 01 46 15 03 60, e-mail : ffhb@ff-handball.org

Les billets seront imprimés et expédiés au client à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010. En aucun cas les billets ne seront échangés ni remboursés.  
Aucune réclamation ne sera admise après la séance.